les nommés : Pierre Vandenberverde, âgé de 24 ans, terrassier, demeurant à Hem aux Trois-Baudets et Maurice Jamiau, âgé de 20 ans, rattacheur, demeurant rue Pluriaque 15 à Roubaix.

Vagabondage

Samedi après-midi, les agents de service Grand'Place ont arrêté pour vagabondage et conduit au dépôt le nommé Gustave Cariau, âgé de 18 ans, rattacheur.

Mendicité

Samedi, vers 10 heures du matin, un nommé Auguste Tellier, âgé de 25 ans, mécanicien, sans domicile fixe, était arrêté par un agent de service Boulevard de Paris, lui demandant ce qu'il fallait faire quand l'on était sans ressources et sans domicile.

L'agent lui expliqua qu'il n'avait qu'à se présenter au bureau de la sûreté, rue Neuve et demander un billet de logement qui lui serait délivré. Mais Tellier répondit assurément qu'il aimerait mieux mendier, et en effet c'est ce qu'il fit aussitôt.

Le représentant de la force publique n'hésita pas à l'arrêter et à le conduire au dépôt central.

Ivresse et scandale

Dans la soirée de samedi, vers 11 heures et demie, un nommé Charles Maltide, âgé de 31 ans, bitumier, demeurant à Paris, rue Mazas, 17, se trouvait dans la salle des pas-perdus de la gare, dans un complet état d'ivresse et faisait du scandale. Lassés de le prier de sortir, les agents le conduisirent au dépôt.

Ivresse

Les agents de service rue St-Joseph, ont arrêté samedi après-midi, vers 4 heures, un nommé Pierre Jean, âgé de 46 ans, tailleur de pierres, demeurant rue Bayard, 25, qui se trouvait rue St-Joseph, dans un état d'ébriété avancé, et faisait du scandale. L'ivrogne a été conduit au dépôt du 4e arrondissement.

Riez du Trichon

Par arrêté préfectoral, en date du 20 octobre courant, Mme veuve Gaydet et fils, sont autorisés à construire sur le lieu, sans voie de manœuvre, de 56 mètres de longueur, afin de pouvoir prolonger de 20 mètres les bâtiments de leur usine située entre les rues du Luxembourg et de la Malterie.

Pendant quinze jours, du 27 octobre 1896 au 12 novembre 1896, les pièces visées resteront déposées au secrétariat de la commune de Roubaix où un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées.

Pendant la même durée, le présent arrêté sera affiché dans la commune de Roubaix, tant à la principale porte de l'église qu'à celle de la mairie.

Il sera, en outre, publié à son de caisse ou de trompe.

20 ANS DE SUCCÈS

Elexir vermifuge du docteur DEIL, le remède le plus puissant contre l'expulsion des vers. Prix du flacon : 75 centimes.

Dépôt : à Roubaix, Pharmacie **Mortier**, 148, rue de Lannoy. — Vente en gros : *Pharmacie* V. Crépin, à Florenge (Oise). n.o

Pour 10 centimes on a 333 litres de gaz. *Voir la 4e page.*

Maladies de la peau

Dartres, Ulcères, Eczémas, Vices du sang sont guéris en peu de temps par le traitement **Degouttit Moreau** du Docteur **Jackson**, remède agréable à prendre, ne fatiguant pas l'estomac et moins coûteux que tous les autres. Voir aux étalages de la **pharmacie Couvreur** la description de toutes les maladies guéries par ce traitement réputé. — Pour tous renseignements, s'adresser PHARMACIE COUVREUR, Roubaix.

Pas d'erreur possible

Jamais une personne de goût, habituée aux parfums élégants, ne confondra les *Savons au musc du Lotéklé*, crème de Victor Vaissier, avec leurs similaires des autres Maisons. Les premiers seuls renferment la quintessence du vrai musc d'Afrique, dont le grand parfumeur s'est assuré l'exclusive propriété. Les contrefacteurs n'emploient et pour cause, que les musc végétaux, c'est-à-dire sans pureté, sans finesse et sans durée.

TOURCOING

La manifestation patriotique
du 1er Novembre

Le patriotique pèlerinage au monument élevé au cimetière à la mémoire des défenseurs de la Patrie, tombés pour sa défense pendant la douloureuse campagne de 1870-71, s'est accompli hier avec tout l'éclat désirable.

A 11 heures, les sociétés et délégations qui doivent prendre part à la manifestation se groupent place de l'Hôtel-de-Ville, suivant l'ordre assigné par M. Fourmentin, président de la Fédération des sociétés d'anciens militaires, qui en cette qualité, avait charge d'organiser le cortège.

C'est avec peine que l'on constate une fois de plus l'abstention de sociétés musicales, alors qu'il y en a tant émargeant au budget municipal.

Les tambours et clairons des diverses sociétés sont alors requis pour prendre la tête du cortège qui se met en marche à 11 heures un quart.

Après les tambours et clairons viennent notre belle société de gymnastique au complet, précédée de son président, chef et commissaires ; la société des anciens Combattants de 1870-71, des délégations de la gendarmerie, douane, octroi, pompiers ; plusieurs membres du cercle des officiers en civil ; MM. Barrois, conseiller général, et Barbarin, conseiller d'arrondissement ; puis le groupe municipal : MM. Diéval, Sénélar et Lecouite, adjoints ; Delavaivre, Glorieux, Victor Flament, Henri Coppin, Tack, Durouloumier, Henri Lorthiois, Charles Lorthiois, Louis Gran, Felix Muller, Léon Salembien, Louis Despinoy, Henri Dumortier, Jules Ladesous, Pierre Delvoye, Lefebvre, conseillers municipaux, Dramais, secrétaire-général de la mairie ; la Fédération d'anciens militaires, la société des sous-officiers ; la section d'Armes de l'Union Tourquennoise.

Le cortège prend les rues Nationale, Saint-Jacques, du Calvaire et de la Fin-de-la-Guerre. Arrivées au cimetière, les différentes sociétés se rangent en carré, les autorités occupent le centre, les drapeaux forment une garde d'honneur.

M. Cyrille Desurmont, président de la Société des Combattants de 1870-71, s'avance et prononce le discours suivant :

Discours de M. Cyrille Desurmont

Chaque année nous ramène la Fête des Morts, et nous venons prier sur la tombe des nos parents, de nos amis, qui nous ont précédés dans l'autre monde.

Mais nous n'oublions pas non plus, ceux qui ont apporté à cette grande famille qu'en appelle la Patrie ! et qui sont morts en combattant pour sa défense.

Des monuments commémoratifs ont été élevés sur les champs de bataille de 1870, consacrant parfois des souvenirs bien triste, bien douloureux, pour les cœurs français, mais rappelant toujours quelque glorieux fait d'armes.

Depuis cette année terrible, déjà lointaine, la France fut obligée de lever encore son épée et d'envoyer ses soldats soutenir l'honneur de son drapeau menacé par des hordes à demi sauvage.

Les enfants de Tourcoing et de ses environs ont payé un large tribut au climat meurtrier des colonies.

Dahomey, Sénégal, Dahomey, Madagascar, ces noms résonnent comme un glas funèbre au cœur des nombreux dont les fils sont restés là-bas, perdu dans les marécages pestilentiels.

A tous ces jeunes héros nous adressons aussi l'hommage de notre respect et de notre admiration.

Aujourd'hui, grâce au dévouement de tous ses enfants, la France a reconquis son rang parmi les grandes nations européennes.

Un zélée puissant, lui tendant une main loyale, a mis fin entre à l'isolement où l'avaient plongées ses défaites de 1870.

Nous pouvons désormais regarder d'un œil calme ce qui se passe au delà de nos frontières.

Mais un nouveau danger s'surgit. De terribles questions restent à résoudre à l'intérieur menaçant de troubler la société jusque dans ses fondements.

Des malheureux, égarés par les sophismes révolutionnaires, ne craignent pas d'insulter notre glorieux drapeau, de fouler aux pieds l'image de leur mère : la Patrie française.

A ces attaques, nous répondrons par un amour plus grand pour notre pays, par un dévouement sans bornes à ses institutions.

O vous ! membres du patriotisme, qui du haut des voûtes célestes voyez les efforts que nous faisons pour le bien du pays, le travail incessant de notre armée nationale, le zèle ardent du service national, Dieu qu'il donne à notre France la paix à l'intérieur qu'il fasse régner entre tous les citoyens l'union et la concorde, nécessaire à l'heure où s'est pas de prospérité durable, et que bientôt nous puissions saluer l'aurore de ce beau jour par un cri unanime :

Vive la France ! Vive la République !

Après le discours, la grille est ouverte et les sociétés défilent devant le monument. Trois superbes couronnes sont déposées : par les Combattants de 1870, la Société d'anciens sous-officiers et la Fédération d'anciens militaires.

Le cortège se reforme dans l'avenue du Jardin public et regagne la place de l'Hôtel-de-Ville par les rues des Poutrains, de Lille, Grande-Place et la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Les autorités prennent congé et les Sociétés défilent correctement devant elle, puis le cortège se dissique.

M. Fourmentin a été vivement félicité pour la bonne façon dont il a réglé les détails de cette imposante manifestation.

La Toussaint

Temps de Toussaint, dit-on généralement, quand le ciel quelque, mais un ciel gris, brumeux, portant à la mélancolie.

Tel n'était pas le cas hier, car nous avons été favorisés d'un gai soleil qui faisait de son mieux pour rendre moins triste cette journée consacrée aux chers disparus.

Evalher, même approximativement, le nombre de visiteurs, qui depuis l'ouverture des cimetières jusqu'à la nuit complète y ont défilé en longue théorie est chose impossible.

On n'écrasait littéralement dans les allées des nécropoles, surtout au cimetière central, où chacun, pauvre ou riche, apportait un tribut de souvenir à ses chers morts.

La nuit venue, des centaines de lumières scintillaient dans l'obscurité et produisaient leur effet lugubre. Et, pendant que la foule s'écoulait recueillie, les premiers accents du crin-crin se faisaient entendre à la Coopérative de la rue de Tournai !

Les briseurs de réverbères

Dans la nuit de samedi à dimanche, les glaces de 7 réverbères de la rue de Gand, ont été brisées.

La police recherche les auteurs de ces actes de vandalisme.

Accident

Hier après-midi, M. Victor Lebrun, domestique de M. Spoum Davelouse, rue de Gand, aidait à rentrer un manège de chevaux de bois, chargé sur un camion, lorsque pendant la manœuvre, il fut jeté sur le sol et contracta une blessure à la face, blessure qui n'aura toutefois aucune suite grave.

Coups et blessures

La gendarmerie a dressé des procès-verbaux contre les nommés Cyrille B..., encolleur et Gustave V..., tisserand, qui ont assailli et frappé M. Eloi Dekuisschc, 37 ans, tisserand au Chêne-Houpline.

Wasquehal. — La création d'une nouvelle classe, nécessitée par le nombre toujours croissant des élèves, vient d'avoir lieu à l'école laïque de garçons, de Wasquehal, dirigée par M. Tétin.

Cette école qui comptait trois classes, en a actuellement quatre. Le nouvel adjoint est M. Vandembusch Anatole.

LILLE

Nos prix de Rome

L'Académie des Beaux-Arts, dans sa séance publique annuelle tenue hier samedi, a procédé à la proclamation des grands prix de Rome décernés en 1896 à MM. Moulin et Mayeur.

Le prix Lepreine (3,000 francs) destiné aux grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, a été partagé entre MM. Moulin, Champeil, Pille, Mayeur et Dupré.

UN INCIDENT
à la Société des anciens sous-officiers

L'assemblée générale de la Société des anciens sous-officiers a eu lieu hier soir. Les sociétaires étaient nombreux.

L'assemblée adopte le procès-verbal de la dernière séance, approuve la situation financière, étudie sur l'admission de nouveaux membres et prend acte de la rédition des comptes de la tombola.

La maire de Lille refuse la vice-présidence

Ces diverses questions étant terminées, l'assemblée aborde la question de la vice-présidence d'honneur offerte à M. Delory, maire de Lille, dans une assemblée antérieure.

M. le président dit qu'il n'y a pas lieu de voter sur cette question. M. Delory, dit-il, a adressé, hier, une lettre au Conseil d'administration, mais il croit qu'il vaudrait mieux ne pas en donner connaissance à l'assemblée, afin de éviter toute discussion ou polémique orageuse.

La majorité des membres présents ne s'arrête pas à ces considérations et demande lecture de la lettre envoyée par M. le Maire de Lille.

On voici la teneur :

M. le Maire de Lille aux membres du conseil d'administration des Anciens Sous-Officiers.

Messieurs,

A la suite d'une entrevue que j'ai eu avec des membres du conseil d'administration de votre Société j'avais cru devoir accepter la vice-présidence d'honneur, croyant que votre société n'était qu'une société de secours mutuels, mais, m'étant aperçu depuis que vous vous occupiez de politique, et que la politique dans votre société ne peut nuire qu'à son bon fonctionnement et en amener la désorganisation, veuillez me considérer comme n'ayant jamais fait partie de votre société.

Après lecture de cette lettre, M. le président déclare que M. Delory est absolument dans l'erreur en croyant que la Société s'occupe de politique ; il en aurait été convaincu s'il avait jamais assisté à une assemblée générale ; M. le maire de Lille est mal fondé de lancer une accusation de cette nature.

Cela dit, le président déclare l'incident clos ; il ne donnera la parole à personne sur cette affaire afin d'éviter toute récriminations ou discussions qui seraient hors de mise dans l'assemblée.

De nombreux applaudissements approuvent la manière d'agir du président.

M. Dusseaux veut quand même prendre la parole pour défendre le maire de Lille. Mais il est hué et les cris : « A la porte ! partent nombreux de l'assemblée.

L'incident est définitivement clos et la séance continue pour la discussion de l'ordre du jour.

VOL AUDACIEUX
RUE SAINT-SAUVEUR

Les époux Leigel, dont le mari exerce la profession de peloteur, quittaient hier après-midi, vers une heure et demie, leur chambre située au premier étage de la rue Saint-Sauveur, 118, pour aller dîner chez les parents qui habitent la rue de Fives.

Ils rentraient chez eux vers trois heures, un quart et furent très étonnés de trouver fermé, avec un simple tour, leur porte dont ils avaient, à la précaution à leur départ, de fermer la serrure à double tour.

Leur surprise fut plus grande encore en constatant que pendant leur courte absence des voleurs s'étaient introduits chez eux, avaient fouillé les meubles et éparpillé leur contenu de tous les côtés. On leur avait enlevé une somme de 12 f. placée sur une armoire, somme qu'ils destinaient au paiement de leur loyer.

Dans la même armoire, un porte-monnaie contenant 36 francs avait également disparu.

M. Leigel informa aussitôt M. Thillar l, commissaire de police du 4e arrondissement, qui procéda à une enquête.

Mlle Souffiet, qui demeure au rez-de-chaussée, déclara qu'à 3 heures elle a vu deux individus paraissant âgés de 25 à 30 ans, bien mis, chacun muni d'un parapluie bleu, sortir du cottage, mais ces personnes avaient une attitude si naturelle qu'elle ne pensa pas à s'informer de leur présence dans la maison.

D'après la valeur du vol, les cambrioleurs sont des individus qui connaissent sa situation relativement aisée. Il est heureux que M. Leigel ait pris, avant, le lieu sur une somme assez importante qu'il avait chez lui il y a quelques jours.

57 Années de Succès - 60 Récompenses

ALCOOL DE MENTHE de **RICQLÈS**

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE

Employé avec succès dans les **Hôpitaux** de Paris, **Maux d'estomac**, de **nerfs**, de **cœur**, de **tête** et contre **Grippe** et **Refroidissements**.

EXCELLENT AUSSI POUR LA TOILETTE ET LES DENTS

Exiger le nom **DE RICQLÈS** sur les flacons

CONSEIL PRÉCIEUX

En faisant une consommation quotidienne et régulière du Sirop du Docteur DUBOIS, **RÉGULATEUR** on peut braver les **temps froids** et **humides** et éviter bien des maladies.

Ce délicieux sperifuge est, en effet, préparé avec du **vieux vin de RANYULS** et le meilleur QUINQUINA.

C'est pour cette raison que le corps médical le recommande si chaleureusement.

Expéditions diverses par caisses de 12 ou 25 litres au prix de fr. 2,50 *le litre, prix à Bordeaux contre remboursement.* TRILLES et Fils.

VARIÉTÉS

Le Dernier Voyage

DRAME MACABRE EN SIX VOITURES

PREMIÈRE VOITURE. — Le Corbillard

LE CONDUCTEUR. — Sacré fichue montée !... Nous allons nous en payer... mais on n'a pas idée de flanquer ainsi une église sur une pente.. Que c'est comme si l'on l'avait fait exprès pour crever les chevaux... Avec ça que le particulier qu'est dans une boîte est mort d'apoplexie... dans sa pleine graisse... qu'il pèse pour le moins ses cent kilos, ce particulier-là... Enfin, on est tranquille sur les côtes !... Hue ! Ah ! les rosards, comme ils savent bien que je ne peux pas taper dessus !... que ce ne serait pas convenable, dit l'administration. Je vous demande un peu : comme si ça ferait quelque chose au particulier qu'est là-dedans que je fiche un coup de fouet à ces rosards-là !... Des bêtises, quoi ! C'est comme de vous défendre de boire la goutte avec les parents, en revenant du cimetière... ça ce n'est pas à faire pitié... Hue !... Ah ! gredins attendez un peu que nous soyons rentré à l'écurie.

DEUXIÈME VOITURE. — Le Prêtre et le sacristain

LE PRÊTRE. — C'est un service d'onze heures, n'est-ce pas ?

LE SACRISTAIN. — C'est-à-dire, Monsieur le vicaire, ce n'est pas encore bien sûr. Ils disent qu'ils ont que de simples bourgeois et qu'un service de neuf heures, ce sera assez bon pour eux.

LE PRÊTRE. — Leur avez-vous dit que leur voisin, M. Machin, avait été enterré, l'année passée, avec un service d'une heure ?

LE SACRISTAIN. — Je n'ai eu garde d'y manquer, Monsieur le vicaire. Je crois même que c'est cela qui a décidé le grand prix de Rome décernés en 1896 à MM. Moulin et Mayeur.

Le prix Lepreine (3,000 francs) destiné aux grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, a été partagé entre MM. Moulin, Champeil, Pille, Mayeur et Dupré.

UN INCIDENT

à la Société des anciens sous-officiers

L'assemblée générale de la Société des anciens sous-officiers a eu lieu hier soir. Les sociétaires étaient nombreux.

L'assemblée adopte le procès-verbal de la dernière séance, approuve la situation financière, étudie sur l'admission de nouveaux membres et prend acte de la rédition des comptes de la tombola.

La maire de Lille refuse la vice-présidence

Ces diverses questions étant terminées, l'assemblée aborde la question de la vice-présidence d'honneur offerte à M. Delory, maire de Lille, dans une assemblée antérieure.

M. le président dit qu'il n'y a pas lieu de voter sur cette question. M. Delory, dit-il, a adressé, hier, une lettre au Conseil d'administration, mais il croit qu'il vaudrait mieux ne pas en donner connaissance à l'assemblée, afin de éviter toute discussion ou polémique orageuse.

La majorité des membres présents ne s'arrête pas à ces considérations, et demande lecture de la lettre envoyée par M. le Maire de Lille.

On voici la teneur :

M. le Maire de Lille aux membres du conseil d'administration des Anciens Sous-Officiers.

Messieurs,

A la suite d'une entrevue que j'ai eu avec des membres du conseil d'administration de votre Société j'avais cru devoir accepter la vice-présidence d'honneur, croyant que votre société n'était qu'une société de secours mutuels, mais, m'étant aperçu depuis que vous vous occupiez de politique, et que la politique dans votre société ne peut nuire qu'à son bon fonctionnement et en amener la désorganisation, veuillez me considérer comme n'ayant jamais fait partie de votre société.

Après lecture de cette lettre, M. le président déclare que M. Delory est absolument dans l'erreur en croyant que la Société s'occupe de politique ; il en aurait été convaincu s'il avait jamais assisté à une assemblée générale ; M. le maire de Lille est mal fondé de lancer une accusation de cette nature.

Cela dit, le président déclare l'incident clos ; il ne donnera la parole à personne sur cette affaire afin d'éviter toute récriminations ou discussions qui seraient hors de mise dans l'assemblée.

De nombreux applaudissements approuvent la manière d'agir du président.

M. Dusseaux veut quand même prendre la parole pour défendre le maire de Lille. Mais il est hué et les cris : « A la porte ! partent nombreux de l'assemblée.

L'incident est définitivement clos et la séance continue pour la discussion de l'ordre du jour.

VOL AUDACIEUX
RUE SAINT-SAUVEUR

Les époux Leigel, dont le mari exerce la profession de peloteur, quittaient hier après-midi, vers une heure et demie, leur chambre située au premier étage de la rue Saint-Sauveur, 118, pour aller dîner chez les parents qui habitent la rue de Fives.

Ils rentraient chez eux vers trois heures, un quart et furent très étonnés de trouver fermé, avec un simple tour, leur porte dont ils avaient, à la précaution à leur départ, de fermer la serrure à double tour.

Leur surprise fut plus grande encore en constatant que pendant leur courte absence des voleurs s'étaient introduits chez eux, avaient fouillé les meubles et éparpillé leur contenu de tous les côtés. On leur avait enlevé une somme de 12 f. placée sur une armoire, somme qu'ils destinaient au paiement de leur loyer.

Dans la même armoire, un porte-monnaie contenant 36 francs avait également disparu.

M. Leigel informa aussitôt M. Thillar l, commissaire de police du 4e arrondissement, qui procéda à une enquête.

Mlle Souffiet, qui demeure au rez-de-chaussée, déclara qu'à 3 heures elle a vu deux individus paraissant âgés de 25 à 30 ans, bien mis, chacun muni d'un parapluie bleu, sortir du cottage, mais ces personnes avaient une attitude si naturelle qu'elle ne pensa pas à s'informer de leur présence dans la maison.

D'après la valeur du vol, les cambrioleurs sont des individus qui connaissent sa situation relativement aisée. Il est heureux que M. Leigel ait pris, avant, le lieu sur une somme assez importante qu'il avait chez lui il y a quelques jours.

DEUXIÈME VOITURE. — Le Prêtre et le sacristain

LE PRÊTRE. — C'est un service d'onze heures, n'est-ce pas ?

LE SACRISTAIN. — C'est-à-dire, Monsieur le vicaire, ce n'est pas encore bien sûr. Ils disent qu'ils ont que de simples bourgeois et qu'un service de neuf heures, ce sera assez bon pour eux.

LE PRÊTRE. — Leur avez-vous dit que leur voisin, M. Machin, avait été enterré, l'année passée, avec un service d'une heure ?

LE SACRISTAIN. — Je n'ai eu garde d'y manquer, Monsieur le vicaire. Je crois même que c'est cela qui a décidé le grand prix de Rome décernés en 1896 à MM. Moulin et Mayeur.

Le prix Lepreine (3,000 francs) destiné aux grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, a été partagé entre MM. Moulin, Champeil, Pille, Mayeur et Dupré.

LE PRÊTRE. — Pollisson !

LE SACRISTAIN. — Il disait comme cela que si les fils Machin voulaient faire des bêtises, ce n'était pas une raison de les imiter...

LE PRÊTRE. — Impie !

LE SACRISTAIN. — Ce fut inouï ! Ce doit être un freu-mon-ou, ce garnement là.

LE SACRISTAIN. — Je ne crois pas. Son fils est au collège des jésuites.

LE PRÊTRE. — Ce n'est pas une raison.

LE SACRISTAIN. — Pourtant, à la fin, il s'est adouci et il m'a dit de repasser demain dans la matinée. Sauf respect, je crois que l'affaire est sûre à 100 pour cent.

TROISIÈME VOITURE. — Les Fils du mort

L'AINÉ. — Je suis très sûr de ce que je dis. Il avait vingt-deux pièces de l'empereur belge dans le trou de gauche. Le père les a encore comptées devant moi, il y a trois jours.

LE CADET. — Je n'en sais rien.

L'AINÉ. — Vous n'en savez rien, vous n'en savez rien, c'est ce que je dire. Ce malfrin maître n'en avons plus trouvé que treize. Où sont allées les dix autres.

LE CADET. — Le père les aura probablement vendues. Que voulez-vous que je vous dise ?

L'AINÉ. — Ce sont des contes, cela. Vous savez très bien que le père ne les a pas vendues. D'ailleurs, nous avons trouvé l'argent.

LE CADET. — Enfin cela ne me regarde pas.

L'AINÉ. — Moi, cela me regarde. Comment se fait-il que vous avez la clef du secrétaire sur vous ?

LE CADET. — Tiens donc ! La première chose que j'ai faite, quand on a rapporté le père mort à la maison, c'est de lui enlever ses clefs, pour que je puisse mettre à la disposition des domestiques, C'est tout naturel.

L'AINÉ. — Naturel... naturel... Il n'en est pas moins que ces dix pièces ont disparu.

LE CADET. — Dites tout d'un coup que je les ai volées.

L'AINÉ. — Dans tous les cas, si vous trouvez